

QVT : intégrer les questions de travail et les risques professionnels

NOUVEAU!

Depuis l'ANI de juin 2013, la qualité de vie au travail (QVT) s'est invitée à la table des négociations. Il s'agit d'articuler des accords existants tels que seniors, handicap, stress au travail, télétravail, égalité professionnelle Femmes-Hommes au sein d'un accord unique regroupant des thématiques intégrées aux Négociations Annuelles Obligatoires en entreprise. Nous vous proposons de préparer ensemble la négociation pour définir un argumentaire en cohérence avec les enjeux de santé au travail et de prévention des risques professionnels. Un stage résolument opérationnel!



Objectifs

- **Négocier la QVT : être en capacité de donner axes et orientations à votre négociation**
- **Faire le point sur les accords existants et leur bilan afin de les intégrer à la QVT**
- **Préparer et coordonner l'accord avec les missions du CSE**

La qualité de vie au travail de quoi parle-t-on ?

Les définitions utiles

Ne pas confondre QVT et RPS, mais ne pas oublier la prévention des RPS dans la QVT !

Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés : instances (CHSCT, CSSCT, CSE...) et salariés (collaborateurs et managers).

Quelles thématiques retenir dans le cadre de votre négociation ?

Faisons le bilan de l'existant dans votre entreprise et des accords en cours sur une thématique QVT : égalité professionnelle, travailleurs handicapés, RPS, télétravail...

Priorisons les thèmes de négociation à partir de vos cas d'entreprise.

Préparer la négociation

Illustrations pour s'inspirer des meilleures pratiques à partir d'accords existants.

Traduisons vos priorités en demandes argumentées.

Construisons ensemble une méthodologie de négociation appropriée à votre situation.



1 jour



Spécialiste santé et risque au travail



1400 € nets quel que soit le nombre de participants



200 € de remise pour les abonnés ALINÉA